

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 7 avril 2014** à compter de **19 h 30** à laquelle sont présents : les conseillers et conseillères, messieurs et mesdames Donat Serres, Christian Caron, Laurent Blais, Marie Eve Plante-Hébert, Suzanne Perron, Pierre Vocino, Yves Sénécal et Eve Barrette-Marchand, formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire suppléant, monsieur Christian Caron.

Le directeur général et greffier par intérim, monsieur Jean Bergeron, est également présent.

2014-04-107

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Sénécal

APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. **MOT DE BIENVENUE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Séance ordinaire du 3 mars 2014 et séance extraordinaire du 11 mars 2014 à 8 h 10.
4. **APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES**
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par le directeur général.
 - 5.2 Procès-verbal de la rencontre tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 6 février 2014.
 - 5.3 Rapport d'activités de l'assistant-trésorier en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.
 - 5.4 Certificat du greffier adjoint suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1352-E décrétant une dépense et un emprunt de 765 000 \$ pour l'achat d'un équipement et le paiement des honoraires professionnels 2014 se rapportant à divers travaux, tenue le 19 mars 2014.
6. **ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION**
 - 6.1 Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 6650, rue de la Bataille (lot 2 267 800 du cadastre du Québec).
7. **RÈGLEMENTS**
 - 7.1 Adoption du règlement numéro 1252-04 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 1252 afin :
 - d'exiger que les plans soumis lors d'une demande de permis de construction pour tout bâtiment principal soient préparés par un professionnel reconnu;

- de retirer l'obligation de déposer les plans d'architecture au ministère du Travail et à la Commission de la santé et sécurité au travail;
 - d'exiger des documents supplémentaires lors de l'accueil d'un nouvel émetteur industriel.
- 7.2 Avis de motion 2014-08 – Règlement modifiant le règlement numéro 1231-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire afin de modifier la délégation concernant le pouvoir d'autoriser des dépenses.
- 7.3 Avis de motion 2014-09 – Règlement remplaçant les règlements numéros 1270-M et 1282-M sur la prévention des incendies.
- 7.4 Avis de motion 2014-10 – Règlement pourvoyant à l'octroi d'une subvention relative au programme Accès Logis Québec, à titre de participation de la Ville à un projet d'acquisition et rénovation de logements sociaux au 320 de la rue Conrad-Pelletier, ainsi qu'à l'emprunt d'une somme de 266 000 \$ à ces fins.
- 7.5 Avis de motion 2014-11 – Règlement décrétant un emprunt de 699 000 \$ à la suite des nouvelles modalités de remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ).

8. RÉSOLUTIONS

- 8.1 Dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 6650, rue de la Bataille (lot 2 267 800 du cadastre du Québec).
- 8.2 Octroi d'un contrat pour le marquage des chaussées.
- 8.3 Octroi d'un contrat d'un an pour la fourniture et le transport de pierre concassée et de pierre abrasive fondante.
- 8.4 Octroi d'un contrat pour la fourniture de béton bitumineux – Année 2014.
- 8.5 Appui à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Fonds Chantiers Canada.
- 8.6 Demande d'approbation du PIIA numéro 2014-004 associée à la demande de permis de construction numéro 2014-018 concernant des travaux de rénovation d'un immeuble résidentiel, assujettie aux secteurs PIIA « Site patrimonial » et « Bourg » - 375, rue Saint-Laurent (zone H-024).
- 8.7 Appui à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Postes Canada – Distribution à domicile du courrier en milieu urbain.
- 8.8 Appui au CSSS Jardins-Roussillon – Enjeux de sous-financement chronique.
- 8.9 Autorisation de travaux supplémentaires – Boulevard Taschereau.
- 8.10 Entente de partenariat avec Transplant Québec.
- 8.11 Autorisation de fermeture de rues – Grand prix Lapraicycle Primeau Vélo 2014.
- 8.12 Octroi d'un contrat pour la réfection de la route Marie-Victorin.
- 8.13 Octroi d'un contrat pour la réfection du pavage et des trottoirs sur diverses rues.

- 8.14 Recommandation à la CPTAQ – Demande d’autorisation pour le morcellement de terrains (lots 2 267 359 et 2 267 570) de la terre agricole portant les numéros de lots 2 267 582 et 2 776 115 du cadastre du Québec (rang Saint-Raphaël).
- 8.15 Rapport concernant le plan d’action 2011-2012-2013 à l’égard des personnes handicapées.
- 8.16 Demande de subvention pour l’organisation de la Fête Nationale 2014 à La Prairie.
- 8.17 Probation d’une commis de bureau au Service des loisirs.
- 8.18 Mesures disciplinaires à l’égard d’un employé.

9. APPUIS FINANCIERS ET DEMANDES DIVERSES

- 9.1 Activité de financement de la Fondation Jean de la Mennais – Souper de homard.
- 9.2 Aide financière à la fête des anniversaires de mariage ou de vie commune.
- 9.3 Fête des anniversaires de mariage ou de vie commune.
- 9.4 Aide financière à une athlète laprairienne en judo.
- 9.5 Activité de financement du Club Âge d’Or de La Prairie – Souper Saint-Valentin.
- 9.6 Aide financière à la Maison des Aînés de La Prairie.
- 9.7 Aide financière à la Maison du Goéland.
- 9.8 Aide financière au Centre de la petite enfance La Prairie.
- 9.9 Activité de financement de la paroisse La Nativité de la Sainte-Vierge – Souper méchoui.
- 9.10 Activité de financement du club Richelieu La Prairie – Souper bénéfice.
- 9.11 Activité de financement de la Fondation Liette Turner – Concert bénéfice.
- 9.12 Activité de financement du Club Optimiste La Prairie inc. – Tournoi de golf.

10. VARIA

11. PÉRIODE D’INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2014-04-108

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Le greffier par intérim s’étant conformé aux dispositions de l’article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, il est dispensé de donner lecture des procès-verbaux.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Donat Serres
APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron
et résolu unanimement :

D'ADOPTER, tel que rédigés, le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 mars 2014 et celui de la séance extraordinaire du mardi 11 mars 2014 à 8 h 10.

ADOPTÉE

2014-04-109

APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES

ATTENDU le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 4 avril 2014 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron
APPUYÉ DE : monsieur Donat Serres
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 1 541 308,24 \$ pour les activités financières, de 174 038,85 \$ pour les activités d'investissement et de 826 876,48 \$ pour les salaires.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément aux dispositions de l'article 4.2 du règlement 1231-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la municipalité.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE TENUE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 6 FÉVRIER 2014

Les membres du conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la municipalité.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'ASSISTANT-TRÉSORIER EN VERTU DU CHAPITRE XIII DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

L'assistant-trésorier dépose le rapport prévu à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, et cela pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

CERTIFICAT DU GREFFIER ADJOINT SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1352-E DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 765 000 \$ POUR L'ACHAT D'UN ÉQUIPEMENT ET LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS 2014 SE RAPPORTANT À DIVERS TRAVAUX, TENUE LE 19 MARS 2014

Le greffier par intérim dépose le certificat préparé par le greffier adjoint suite à la procédure d'enregistrement tenue le 19 mars 2014 pour le règlement numéro 1352-E décrétant une dépense et un emprunt de 765 000 \$ pour l'achat d'un équipement et le paiement des honoraires professionnels 2014 se rapportant à divers travaux.

Le document sera versé aux archives de la municipalité.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 6650, RUE DE LA BATAILLE (LOT 2 267 800 DU CADASTRE DU QUÉBEC)

La demande a pour objet de rendre conforme un garage détaché existant implanté à 1,88 mètre de la ligne latérale gauche au lieu des 2 mètres prévus à l'article 1150 du règlement de zonage numéro 1250.

La dérogation, si accordée, créera un empiètement de 0,12 mètre dans la marge latérale gauche.

Monsieur le maire suppléant invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil.

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du conseil.

2014-04-110

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1252-04

ATTENDU l'avis de motion 2014-06 donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2014;

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu le règlement au moins deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1252-04

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 1252 AFIN :

- d'exiger que les plans soumis lors d'une demande de permis de construction pour tout bâtiment principal soient préparés par un professionnel reconnu;
 - de retirer l'obligation de déposer les plans d'architecture au ministère du Travail et à la Commission de la santé et sécurité au travail;
 - d'exiger des documents supplémentaires lors de l'accueil d'un nouvel émetteur industriel
-

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION 2014-08

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1231-M EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE AFIN DE MODIFIER LA DÉLÉGATION CONCERNANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES

Avis de motion est donné par madame Suzanne Perron qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 1231-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire afin de modifier la délégation concernant le pouvoir d'autoriser des dépenses.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

AVIS DE MOTION 2014-09

RÈGLEMENT REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1270-M ET 1282-M SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Avis de motion est donné par madame Eve Barrette-Marchand qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement remplaçant les règlements numéros 1270-M et 1282-M sur la prévention des incendies.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

AVIS DE MOTION 2014-10

RÈGLEMENT POURVOYANT À L'OCTROI D'UNE SUBVENTION RELATIVE AU PROGRAMME ACCÈS LOGIS QUÉBEC, À TITRE DE PARTICIPATION DE LA VILLE À UN PROJET D'ACQUISITION ET RÉNOVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX AU 320 DE LA RUE CONRAD-PELLETIER, AINSI QU'À L'EMPRUNT D'UNE SOMME DE 266 000 \$ À CES FINS

Avis de motion est donné par monsieur Donat Serres qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement pourvoyant à l'octroi d'une subvention relative au programme Accès Logis Québec, à titre de participation de la Ville à un projet d'acquisition et rénovation de logements sociaux au 320 de la rue Conrad-Pelletier, ainsi qu'à l'emprunt d'une somme de 266 000 \$ à ces fins.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

AVIS DE MOTION 2014-11

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 699 000 \$ À LA SUITE DES NOUVELLES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (TVQ)

Avis de motion est donné par madame Eve Barrette-Marchand qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement décrétant un emprunt de 699 000 \$ à la suite des nouvelles modalités de remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ).

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

2014-04-111

DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 6650, RUE DE LA BATAILLE (LOT 2 267 800 DU CADASTRE DU QUÉBEC)

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé au 6650, rue de la Bataille (lot 2 267 800 du cadastre du Québec);

ATTENDU que la demande a pour objet de rendre conforme un garage détaché existant implanté à 1,88 mètre de la ligne latérale gauche au lieu des 2 mètres prévus à l'article 1150 du règlement de zonage numéro 1250.

La dérogation, si accordée, créera un empiètement de 0,12 mètre dans la marge latérale gauche.

ATTENDU la recommandation 2014-13 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 12 mars 2014;

ATTENDU l'assemblée publique tenue ce jour, antérieurement à l'adoption de la présente résolution;

ATTENDU qu'aucune question ou commentaire n'a alors été soumis à l'attention du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Sénécal

APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

2014-04-112

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE MARQUAGE DES CHAUSSÉES

ATTENDU que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour le marquage des chaussées pour l'année 2014 avec la possibilité de reconduire le contrat annuellement pour les années 2015 et 2016;

ATTENDU que les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix 2014 (taxes incluses)	Prix 2015 (taxes incluses)	Prix 2016 (taxes incluses)	Grand total (taxes incluses)
Marquage Signalisation Rive Sud inc.	52 667,20 \$	52 667,20 \$	52 667,20 \$	158 001,60 \$
Ligne Maska	60 671,78 \$	60 671,78 \$	60 671,78 \$	182 015,34 \$
Lignbec (Div. Entreprise T.R.A. (2011) inc.	65 675,77 \$	65 675,77 \$	65 675,77 \$	197 027,31 \$
LSR	64 706,02 \$	65 241,83 \$	68 171,49 \$	198 119,34 \$
Profilco inc.	71 195,79 \$	71 195,79 \$	71 195,79 \$	213 587,37 \$

ATTENDU que pour les fins d'octroi du contrat, la comparaison des prix s'effectue sur le total de la soumission;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Donat Serres

APPUYÉ DE : monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour le marquage des chaussées pour l'année 2014, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Marquage Signalisation Rive Sud inc., aux prix unitaires soumissionnés. Ce contrat est accordé aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro TP-14-104 et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat pour l'année 2014 est de 52 667,20 \$, taxes incluses.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

La Ville se réserve le droit de reconduire le contrat annuellement pour une période maximale de deux ans, aux conditions prévues au document d'appel d'offres.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

QUE les sommes nécessaires au paiement de ce contrat pour les années 2015 et 2016 soient réservées à même le budget des années visées.

ADOPTÉE

2014-04-113

OCTROI D'UN CONTRAT D'UN AN POUR LA FOURNITURE ET LE TRANSPORT DE PIERRE CONCASSÉE ET DE PIERRE ABRASIVE FONDANTE

ATTENDU que la Ville a procédé, sur invitation, à la demande de soumissions pour la fourniture et le transport de pierre concassée et de pierre abrasive fondante pour une période d'un an, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015;

ATTENDU que quatre entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU que les soumissionnaires sont les suivants :

SOUSSIONNAIRES	LOT A (INCLUANT LES TAXES)	LOT B (INCLUANT LES TAXES)
Carrières St-Jacques inc.	27 234,70 \$	14 141,93 \$
Construction DJL inc.	30 152,19 \$	15 636,60 \$
Carrière Bernier Itée	46 633,30 \$	26 352,27 \$
P. Baillargeon Itée ⁽¹⁾	33 016,22 \$	--

(1) Aucun prix n'a été soumis pour la pierre abrasive fondante.

ATTENDU que pour les fins d'octroi du contrat, la comparaison des prix s'effectue sur le total de la soumission;

ATTENDU que pour l'ensemble des taux unitaires soumissionnés, Carrières St-Jacques inc. est le plus bas soumissionnaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Sénécal

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et le transport de pierre concassée et de pierre abrasive fondante pour une période d'un an, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Carrière St-Jacques, aux prix unitaires soumissionnés pour chaque type de pierre. Ce contrat est accordé aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro TP-14-102 et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 41 376,63 \$, taxes incluses.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2014-04-114

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX – ANNÉE 2014

ATTENDU que la Ville a procédé, sur invitation, à la demande de soumissions pour la fourniture de béton bitumineux préparé et installé à chaud pour l'année 2014;

ATTENDU que trois entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU que les soumissionnaires sont les suivants :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT (INCLUANT LES TAXES)
Construction DJL inc.	12 026,38 \$
Carrière Bernier Ltée	12 744,98 \$
P. Baillargeon Ltée	13 245,12 \$

ATTENDU que pour les fins d'octroi du contrat, la comparaison des prix s'effectue sur le total de la soumission;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais

APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand
et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture de béton bitumineux préparé et installé à chaud pour l'année 2014, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction DJL inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour chaque type de béton bitumineux. Ce contrat est accordé aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro TP-14-101 et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 14 000,00 \$, taxes incluses.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2014-04-115

APPUI À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – FONDS CHANTIERS CANADA

ATTENDU que la réhabilitation des infrastructures municipales est fondamentale pour la prospérité du Québec et du Canada et constitue un défi tripartite des gouvernements fédéral, provincial et municipal;

ATTENDU que les municipalités québécoises ont été des partenaires de premier plan dans la relance économique du Canada en mettant en œuvre des centaines de projets d'infrastructures;

ATTENDU que l'étude de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) sur l'état des infrastructures municipales au Québec réalisée par les firmes Deloitte et E&B Data démontre des besoins majeurs qui nécessitent des investissements de plus de deux milliards de dollars supplémentaires au niveau actuel;

ATTENDU que le gouvernement du Canada a annoncé dans son budget 2013-2014 un nouveau plan d'infrastructure à long terme doté de quarante-sept milliards de dollars à titre de nouveaux fonds pour les infrastructures nationales, provinciales et locales;

ATTENDU que ce plan d'infrastructure à long terme permet aux municipalités québécoises de bénéficier d'un support financier indispensable dans un contexte où celles-ci assument déjà 76% des investissements;

ATTENDU que l'UMQ réclame un élargissement des infrastructures admissibles aux programmes de financement des infrastructures puisque les municipalités sont des gouvernements de proximité imputables et responsables des priorités et des besoins sur leurs territoires;

ATTENDU que le gouvernement du Canada a récemment annoncé le retrait des infrastructures sportives, culturelles et de loisir aux critères d'admissibilité du Fonds Chantiers Canada;

ATTENDU que le gouvernement du Québec impose aussi des restrictions aux municipalités dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence qui rendent inadmissibles les projets d'infrastructures sportives, culturelles et de loisir;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Donat Serres

et résolu unanimement :

D'APPUYER les démarches prises par l'UMQ et visant à :

- réitérer au gouvernement du Canada la nécessité d'inclure les infrastructures sportives, culturelles et de loisir dans les projets admissibles au Fonds Chantiers Canada;
- demander au gouvernement du Québec de rendre admissibles les infrastructures sportives, culturelles et de loisir au programme de la Taxe sur l'essence;
- réclamer la signature d'une entente entre les gouvernements du Québec et du Canada dans les plus brefs délais afin de permettre aux municipalités de planifier dès maintenant leur programmation de travaux en vue de la prochaine saison de construction.

ADOPTÉE

2014-04-116

DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2014-004 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2014-018 CONCERNANT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION D'UN IMMEUBLE RÉSIDENTIEL, ASSUJETTIE AUX SECTEURS PIIA « SITE PATRIMONIAL » ET « BOURG » - 375, RUE SAINT-LAURENT (ZONE H-024)

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais
APPUYÉ DE : monsieur Yves Senécal
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2014-12 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2014-004 associée à la demande de permis de construction numéro 2014-018 concernant des travaux de rénovation de l'immeuble résidentiel situé au 375, rue Saint-Laurent, aux conditions stipulées dans la recommandation.

ADOPTÉE

2014-04-117

APPUI À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – POSTES CANADA – DISTRIBUTION À DOMICILE DU COURRIER EN MILIEU URBAIN

ATTENDU que Postes Canada a annoncé au mois de décembre 2013 une importante réforme de ses services;

ATTENDU que cette réforme prévoit de mettre fin à la distribution du courrier à domicile en milieu urbain d'ici les cinq prochaines années;

ATTENDU que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) n'a pas été consultée avant l'annonce de cette réforme;

ATTENDU que les municipalités sont propriétaires et gestionnaires de l'emprise publique municipale;

ATTENDU que Postes Canada doit obtenir le consentement des municipalités avant l'installation des boîtes communautaires sur la propriété municipale;

ATTENDU que la décision unilatérale de Postes Canada aura des effets négatifs sur l'économie des régions canadiennes;

ATTENDU que les municipalités constituent des gouvernements de proximité responsables de nombreux services municipaux;

ATTENDU que les municipalités doivent veiller à ce que les citoyens reçoivent toute l'information utile sur ces services;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Senécal
APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand
et résolu unanimement :

QUE la Ville de La Prairie appuie l'UMQ et la Fédération canadienne des municipalités (FCM) dans leurs démarches afin que Postes Canada sursoit à sa décision et amorce immédiatement une consultation du milieu municipal.

ADOPTÉE

2014-04-118

APPUI AU CSSS JARDINS-ROUSSILLON – ENJEUX DE SOUS-FINANCEMENT CHRONIQUE

ATTENDU que la population de la MRC de Roussillon est desservie pour ses soins de la santé par le Centre de santé et des services sociaux Jardins-Roussillon (CSSS Jardins-Roussillon) qui opère, entre autres, l'hôpital Anna-Laberge, trois CLSC et plusieurs autres établissements de la santé et de services sociaux de la région;

ATTENDU que le CSSS Jardins-Roussillon reçoit son financement du gouvernement du Québec via l'Agence de santé et des services sociaux de la Montérégie (ASSSM);

ATTENDU que le CSSS Jardins-Roussillon et l'ASSSM ont démontré au gouvernement par le passé que la région administrative de la Montérégie et la sous-région Jardins-Roussillon en particulier, souffraient de sous-financement chronique nécessitant un redressement prioritaire;

ATTENDU que le Gouvernement du Québec a reconnu l'iniquité interrégionale de certains territoires et procède à une correction à la hausse des ressources financières qui sont rendues disponibles;

ATTENDU que malgré l'ajout de ressources financières supplémentaires à l'ASSSM, le CSSS Jardins-Roussillon souffre toujours d'un manque chronique de financement pour ses services et ce, étant donné l'augmentation appréciable de sa clientèle à desservir engendrée par une croissance importante de la population de la région au fil des années et du vieillissement de la population, notamment;

ATTENDU que le CSSS Jardins-Roussillon a démontré à l'ASSSM l'iniquité intrarégionale de financement de ses services et cette situation menace la qualité et l'accessibilité aux services offerts à la population de la région;

ATTENDU que la population de La Prairie est directement affectée par le nombre de cliniques médicales en diminution sur son territoire ainsi que par la fermeture de sa seule clinique de radiologie;

ATTENDU que la problématique de l'iniquité intrarégionale de financement du CSSS Jardins-Roussillon demeure présente malgré les représentations faites au sein des organismes de santé;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Eve Barrette-Marchand
APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron
et résolu unanimement :

QUE le Conseil de la Ville de La Prairie appuie entièrement les démarches du CSSS Jardins-Roussillon pour faire reconnaître l'iniquité intrarégionale de financement de ses services de santé pour la population de la Ville de La Prairie et celle de la MRC de Roussillon.

QUE la Ville de La Prairie enjoint l'ASSSM à revoir ses critères de redistribution des fonds entre les centres de santé et de services sociaux de la Montérégie afin de corriger l'iniquité intrarégionale de financement du CSSS Jardins-Roussillon qui a été clairement démontré.

ADOPTÉE

2014-04-119

AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – BOULEVARD TASCHEREAU

ATTENDU le contrat accordé en vertu de la résolution 2013-05-209 à l'entrepreneur C. & R. Ménard inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement et de drainage des îlots en bordure du boulevard Taschereau, au montant de 154 278,11 \$ taxes incluses;

ATTENDU qu'à la demande de la Ville, les travaux supplémentaires suivants ont été effectués en cours de mandat:

- pose de pavage excédentaire;
- construction d'une sortie pluviale pour le commerce Auto Sélection Rive-Sud;
- installation d'un puisard supplémentaire sur la rue Charles-Péguy Est, et réfection du cours d'eau;

ATTENDU que ces travaux représentent un coût supplémentaire de 36 226 \$, taxes incluses, assumés par des revenus de promoteur;

ATTENDU que ces travaux sont accessoires au contrat principal et essentiels à la réalisation du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Donat Serres

APPUYÉ DE : monsieur Laurent Blais
et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'AUTORISER la modification du contrat accordé à l'entreprise C. & R. Ménard inc. en vertu de la résolution 2013-05-209 pour la réalisation des travaux d'aménagement et de drainage des îlots en bordure du boulevard Taschereau afin d'inclure les travaux supplémentaires effectués ainsi que le paiement de la somme de 36 226 \$, taxes incluses associée à ces travaux supplémentaires.

Cette dépense ne requiert aucun déboursé supplémentaire car elle sera financée au projet AEGE1397 (contribution de promoteur).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2014-04-120

ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC TRANSPLANT QUÉBEC

ATTENDU que la Semaine nationale du don d'organes et de tissus a lieu annuellement et se tiendra cette année du 20 au 27 avril 2014;

ATTENDU que cette Semaine nationale a pour but de sensibiliser la population et d'inciter les citoyens à signifier leur consentement au don d'organes et de tissus, geste de grande solidarité sociale et permettant de sauver des vies;

ATTENDU que la Ville de La Prairie déploie, et ce depuis quelques années, le drapeau à l'effigie du don d'organes lors de cette semaine de sensibilisation à titre d'appui à Transplant Québec ainsi que pour sensibiliser sa population au don d'organes et de tissus, et qu'elle souhaite maintenant conclure une entente avec Transplant Québec afin d'assurer la continuité de cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

DE CONCLURE une entente de partenariat de trois ans, soit de 2014 à 2016 inclusivement, avec Transplant Québec afin d'assurer la continuité de la participation de la Ville de La Prairie à la semaine nationale du don d'organes et de tissus et de contribuer à faire progresser collectivement l'atteinte de l'objectif de sensibilisation de l'ensemble des citoyens à signifier leur consentement au don d'organes et de tissus. Dans le cadre de cette entente, Transplant Québec s'engage à fournir à chaque année à la Ville du matériel promotionnel et le drapeau à l'effigie du don d'organes, et ce gratuitement.

DE NOMMER le responsable des communications comme personne responsable de cette entente.

ADOPTÉE

2014-04-121

AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES – GRAND PRIX LAPRAICYCLE PRIMEAU VÉLO 2014

ATTENDU la demande du club cycliste Lapraicycle Primeau Vélo concernant la fermeture de différentes rues pour la tenue de l'événement cycliste Grand Prix Lapraicycle Primeau Vélo 2014 qui se tiendra le samedi 24 mai prochain, entre 7 h et 16 h 30;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

D'AUTORISER la fermeture des tronçons de rues suivants, entre 7 h et 16 h 30, le samedi, 24 mai 2014 :

- la rue des Tulipes, entre la rue des Violettes et le boulevard des Champs-Fleuris;
- le boulevard de la Magdeleine, entre le boulevard des Champs-Fleuris et la rue des Violettes;
- la rue des Violettes, entre la rue des Tulipes et le boulevard de la Magdeleine;
- le boulevard des Champs-Fleuris, entre le boulevard de la Magdeleine et la rue des Tulipes;

tel que montré au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'ADRESSER une copie de la présente résolution au Service des travaux publics, au Service de sécurité incendie, à la Régie intermunicipale de police Roussillon ainsi qu'au CIT Le Richelain à titre d'information.

ADOPTÉE

2014-04-122

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA ROUTE MARIE-VICTORIN

ATTENDU que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour la réfection de la route Marie-Victorin;

ATTENDU que neuf soumissions ont été reçues et que les trois plus bas soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Construction Beaudin & Courville 2010 inc.	1 865 425,12 \$
Les Constructions M. Morin inc.	1 885 591,54 \$
Les Pavages Chenail inc.	1 911 526,06 \$

ATTENDU que pour les fins d'octroi du contrat, la comparaison des prix s'effectue sur le total de la soumission;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Donat Serres

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la réfection de la route Marie-Victorin au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Beaudin & Courville 2010 inc., aux prix unitaires soumissionnés, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro Génie / 2014-03 et à la soumission retenue.

La valeur du contrat est de 1 865 425,12 \$, taxes incluses.

D'AUTORISER le directeur du Service du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1339-E (projet GE1204).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2014-04-123

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU PAVAGE ET DES TROTTOIRS SUR DIVERSES RUES

ATTENDU que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour la réfection du pavage et des trottoirs sur diverses rues;

ATTENDU que huit soumissions ont été reçues et que les trois plus bas soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Sintra inc.	684 959,99 \$
Construction Techroc inc.	696 506,13 \$
Béton Mobile St-Alphonse inc.	705 256,65 \$

ATTENDU que pour les fins d'octroi du contrat, la comparaison des prix s'effectue sur le total de la soumission;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Yves Senécal

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la réfection du pavage et des trottoirs sur diverses rues au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sintra inc., aux prix unitaires soumissionnés, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro Génie / 2014-06 et à la soumission retenue.

La valeur du contrat est de 684 959,99 \$, taxes incluses.

D'AUTORISER le directeur du Service du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1349-E (projets GE1103, GE1112 et GE1114).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2014-04-124

RECOMMANDATION À LA CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE MORCELLEMENT DE TERRAINS (LOTS 2 267 359 ET 2 267 570) DE LA TERRE AGRICOLE PORTANT LES NUMÉROS DE LOTS 2 267 582 ET 2 776 115 DU CADASTRE DU QUÉBEC (RANG SAINT-RAPHAËL)

ATTENDU que madame Lyne Montpetit et monsieur Pierre Bachand présentent à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande pour le morcellement de terrains (lots 2 267 359 et 2 267 570) d'une superficie totale de 176 516,5 mètres carrés, du reste de la terre agricole portant les numéros de lots 2 267 582 et 2 776 115 du cadastre du Québec;

ATTENDU que les terrains à morceler sont cultivés à l'exception d'une partie du lot 2 267 359 du cadastre du Québec, lequel est boisé;

ATTENDU que les demandeurs désirent éventuellement vendre ces terrains et que l'acquéreur est connu comme étant agriculteur;

ATTENDU que les terrains à morceler sont situés à l'intérieur de la zone A-803, où les usages suivants sont autorisés en vertu du règlement de zonage numéro 1250 : habitation unifamiliale isolée ainsi que certaines activités agricoles;

ATTENDU que la demande est conforme à la réglementation de zonage actuellement en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Sénécal
APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand
et résolu unanimement :

D'APPUYER la demande d'autorisation de morcellement de terrains (lots 2 267 359 et 2 267 570) d'une superficie totale de 176 516,5 mètres carrés, du reste de la terre agricole portant les numéros de lots 2 267 582 et 2 776 115 du cadastre du Québec (rang Saint-Raphaël) auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, déposée par madame Lyne Montpetit et monsieur Pierre Bachand pour une éventuelle vente de ces terrains.

ADOPTÉE

2014-04-125

RAPPORT CONCERNANT LE PLAN D'ACTION MUNICIPAL 2011-2012-2013 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ATTENDU la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de l'intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q. c. E-20.1);

ATTENDU la création par la Ville du Comité à l'égard des personnes handicapées;

ATTENDU le rapport déposé par ce comité;



La Prairie

Rapport 2013
du
Plan d'action municipal 2011-2012-2013
à l'égard des
personnes handicapées
Ville de La Prairie

Adopté le 7 avril 2014

**Plan d'action de la Ville de La Prairie à l'égard des personnes handicapées
2011-2012-2013
Rapport 2013**

Service responsable	Obstacles à l'intégration	Actions	Services impliqués et partenaires ¹	Indicateurs de résultats	Réalisé	Détails ou suivis à venir
Communications 2012	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les employés se déplaçant avec un véhicule de la Ville au respect des espaces réservés aux personnes handicapées. 	<ul style="list-style-type: none"> Publier des articles dans le journal des employés. 	<ul style="list-style-type: none"> Travaux publics 	<ul style="list-style-type: none"> Articles publiés. 	<input type="checkbox"/>	Prévu dans le journal interne de mars 2014
Communications 2012	<ul style="list-style-type: none"> Peu de promotion effectuée jusqu'à maintenant concernant l'importance que la Ville accorde aux personnes handicapées. 	<ul style="list-style-type: none"> Relancer l'OPHQ concernant la réalisation d'une entrevue qui sera publiée dans leur bulletin relativement à l'accueil d'employés handicapés au Service des travaux publics. 	<ul style="list-style-type: none"> OPHQ Travaux publics 	<ul style="list-style-type: none"> Parution de l'article 	<input type="checkbox"/>	À réaliser en 2014
Travaux publics 2012	<ul style="list-style-type: none"> Certains espaces de stationnements municipaux sont non conformes. 	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier la conformité des espaces de stationnement appartenant à la Ville. 	<ul style="list-style-type: none"> Service des loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> Inventaire effectué et corrections apportées selon le budget disponible. 	<input checked="" type="checkbox"/>	
Travaux publics 2012-2013	<ul style="list-style-type: none"> Certains bâtiments municipaux ne sont pas accessibles. 	<ul style="list-style-type: none"> Répertorier les bâtiments municipaux accessibles et les obstacles architecturaux restants. Prendre connaissance des principes d'accessibilité. 	<ul style="list-style-type: none"> Urbanisme Génie Service des loisirs OPHQ Autres municipalités 	<ul style="list-style-type: none"> Analyser l'accessibilité des bâtiments et noter les obstacles sur lesquels il faudrait intervenir. 	<input type="checkbox"/>	Le Service du génie a présenté un projet d'étude d'accès aux bâtiments municipaux au «Programme triennal d'immobilisations» pour 2014 et priorise le Théâtre du Vieux La Prairie.

**Plan d'action de la Ville de La Prairie à l'égard des personnes handicapées
2011-2012-2013
Rapport 2013**

Service responsable	Obstacles à l'intégration	Actions	Services impliqués et partenaires ¹	Indicateurs de résultats	Réalisé	Détails ou suivis à venir
Travaux publics 2012-2013	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Maison des Aînés n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyser la possibilité de relocaliser La Maison des Aînés ou de réaménager les espaces existants. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Urbanisme ▪ Génie ▪ Service des loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer l'accessibilité aux locaux 	<input type="checkbox"/>	La Maison des Aînés sera sans doute relocalisée lors de la construction du nouveau centre de loisirs prévu en 2014.

AUTRE ACTION RÉALISÉE EN 2013 (non prévue au plan d'action)

La régisseur communautaire du Service des loisirs a favorisé la participation des membres du Club de l'Âge d'or à une conférence offerte à La Maison des Aînés, le 11 octobre 2013, dans le cadre de la *Semaine nationale de prévention des incendies*. L'inspecteur Jean-Michel Drouin, du Service Sécurité Incendie de La Prairie, a discuté de « prévention » et a donné des conseils judicieux aux aînés présents dans le but d'accroître leur sécurité.

Après la conférence, une visite de la caserne du sous-sol entièrement rénovée a été offerte.

Lexique des acronymes et des sigles :

APHRSO : Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest
 CSSS : Centres de santé et de services sociaux Jardins-Roussillon
 GAPHRSM : Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal
 OPHQ : Office des personnes handicapées du Québec
 PAEPH : Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
 SEMO : Service externe de main-d'œuvre
 SRSOR : Service de réadaptation Sud-Ouest et Renfort

Membres du comité municipal à l'égard des personnes handicapées en 2013 :

Yves Senécal, conseiller municipal et président du comité
 Sonia Paquin, régisseur communautaire et secrétaire du comité
 Pierre Brodeur, directeur du Service des loisirs
 Suzanne Denault, citoyenne de La Prairie et représentante des personnes handicapées

Membres Partenaires du Comité :

Bertrand Legault, conseiller à l'intervention collective régionale de la Montérégie à l'OPHQ
 Nancy Côté, directrice de l'APHRSO
 Pauline Couture, directrice du GAPHRSM

LOISIRS ACCESSIBLES

L'intégration des personnes handicapées aux loisirs, une richesse collective!

Le loisir est d'abord et avant tout, la responsabilité de tous et chacun où le respect de chaque individu constitue un principe fondamental.

Considérant que la pratique du loisir contribue à la qualité de vie des citoyens, qu'elle favorise les apprentissages tout en promouvant le divertissement et la création de liens sociaux, l'intégration des personnes ayant des besoins particuliers aux activités de loisir se retrouve donc au cœur des préoccupations des intervenants municipaux.

Le guide de référence intermunicipale d'accès au loisir devient un outil pour permettre une intégration réussie au sein des différentes activités offertes.

Pour information, veuillez communiquer avec le Service des loisirs de votre municipalité.



LES PARTENAIRES



Centre de santé et de services sociaux
Jardins-Roussillon

CLSC Kateri



Institut Nazareth
& Louis-Braille



Le Centre de Bénévolat
de la Rive-Sud

Office des personnes
handicapées

Québec



Les Services de Réadaptation
du Sud-Ouest et du Renfort



ANNEXE II

BONS COMMENTAIRES REÇUS DE CITOYENS DE LA PRAIRIE - INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

La Ville de La Prairie accorde de l'importance à l'intégration des personnes handicapées à la vie municipale. Voici 2 bons commentaires reçus de la part de citoyens quant à notre personnel et nos activités de loisir.

1^{er} commentaire - Reçu le 5 juillet 2013 - OBJET : Transport de personnes handicapées

Bonjour Mme Roussel (maire),

J'aimerais féliciter votre employé responsable des spectacles dans le cadre des *Jeudis du Vieux La Prairie*.

Jeudi dernier, il est venu en aide à un groupe d'adultes handicapés venus assister au spectacle de M. Thériault. Il a constaté que ces 4 adultes attendaient sur le coin de la rue Saint-Ignace depuis un certain temps et il a pris en charge la situation en appelant le numéro d'urgence du service de transport adapté TARSO. Votre employé est resté avec eux jusqu'à l'arrivée de la voiture taxi. Je suis particulièrement fière lorsque je constate que ma Ville agit en bon citoyen auprès des personnes dans le besoin. Par son savoir-faire, votre employé a prouvé que les personnes handicapées sont les bienvenues à La Prairie.

Une mère d'un jeune adulte handicapé

2^e commentaire - Reçu le 8 juillet 2013 - OBJET : Camp Bougeotte

Bonjour,

Seulement un petit mot pour souligner ma satisfaction à l'égard du camp de jour pour mon fils de 8 ans. Celui-ci a des limitations, a besoin d'accompagnement et dès le premier jour, il a été accueilli à bras ouverts. Mon fils était anxieux et craintif, mais l'accompagnatrice a pris soin de nous faire visiter toutes les aires importantes du camp. Je suis repartie et il a pris sa main. J'étais rassurée.

Après une semaine, il m'a dit qu'il voulait arriver plus tôt le matin et aimerait annuler les vacances familiales pour aller au camp de jour!! Il est heureux et ça paraît :) J'apprécie le fait qu'on tienne compte de sa différence et qu'on prenne le temps de mettre en place des outils adaptés (cahier de communication, tableau d'encouragement avec récompense, etc.). Pour une fois, on n'essaie pas juste de le faire entrer dans un moule! Pour une maman d'enfant différent, c'est tellement apprécié. Merci et bravo pour l'accompagnement.

Je tiens aussi à souligner l'excellent accueil de tout le personnel, autant le matin que le soir. Tous les employés que l'on rencontre nous disent bonjour et sont souriants. Chapeau pour votre belle gang et continuez votre beau travail; c'est très apprécié!

Une maman satisfaite

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Senécal
APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron
et résolu unanimement :

D'APPROUVER le rapport concernant le plan d'action municipal 2011-2012-2013 à l'égard des personnes handicapées dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2014-04-126

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE 2014 À LA PRAIRIE

ATTENDU que le gouvernement du Québec met à la disposition des municipalités et des regroupements de fête de quartier une aide financière relative aux manifestations locales;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : monsieur Donat Serres
et résolu unanimement :

QUE le directeur du Service des loisirs, soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière, pour et au nom de la Ville de La Prairie, auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2014.

ADOPTÉE

2014-04-127

PROBATION D'UNE COMMIS DE BUREAU AU SERVICE DES LOISIRS

ATTENDU que suivant la convention collective des employés de bureau, un employé à l'essai au poste de commis de bureau devient permanent après quatre-vingt-dix (90) jours ouvrables de service continu à l'emploi de la Ville;

ATTENDU que la période de probation de madame Anna Valeyeva au poste de commis de bureau au Service des loisirs se terminera le ou vers le 17 avril 2014;

ATTENDU que la Ville est satisfaite du travail effectué par madame Valeyeva;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron
et résolu unanimement :

QUE madame Anna Valeyeva soit reconnue employée permanente au poste de commis de bureau au Service des loisirs, aux conditions de la convention collective des employés de bureau, et ce, dès l'expiration de sa période de probation.

ADOPTÉE

2014-04-128

MESURES DISCIPLINAIRES À L'ÉGARD D'UN EMPLOYÉ

ATTENDU que l'employé portant le matricule 933 a fait preuve d'insubordination au travail;

ATTENDU qu'il y a lieu de prendre des mesures afin d'éviter qu'un tel comportement ne se reproduise;

ATTENDU le rapport de la conseillère de la Division des ressources humaines et du directeur du Service des travaux publics du 4 avril 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais

APPUYÉ DE : monsieur Donat Serres

et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER la suspension d'une journée sans solde, soit le 9 avril 2014, imposée à l'employé portant le matricule 933.

ADOPTÉE

2014-04-129

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE LA FONDATION JEAN DE LA MENNAIS – SOUPER DE HOMARD

ATTENDU que la Fondation Jean de la Mennais organise son 9^e souper-bénéfice au homard à titre d'activité de financement le jeudi 15 mai 2014 à l'Atrium du collège;

ATTENDU qu'il importe que la Ville soit représentée lors de cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Eve Barrette-Marchand

APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

D'AUTORISER les membres du conseil municipal qui le désirent à assister au souper-bénéfice au homard organisé au profit de la Fondation Jean de la Mennais, au coût unitaire de 125 \$, les autres frais et dépenses qu'ils engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2014-04-130

AIDE FINANCIÈRE À LA FÊTE DES ANNIVERSAIRES DE MARIAGE OU DE VIE COMMUNE

ATTENDU la demande d'aide financière du comité organisateur des anniversaires de mariage ou de vie commune de La Prairie;

ATTENDU qu'en vertu de la politique d'accréditation et de soutien des organismes et particuliers à être adoptée par le conseil, le comité des anniversaires de mariage ou de vie commune est un organisme d'événement, et qu'à ce titre, il peut soumettre une demande de soutien financier pour une activité spéciale;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron
et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 1 000 \$ au comité organisateur afin de contribuer aux frais d'organisation de la 23^e édition de la Fête des anniversaires de mariage ou de vie commune de La Prairie qui aura lieu au Complexe Saint-Laurent le 31 mai 2014.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2014-04-131

FÊTE DES ANNIVERSAIRES DE MARIAGE OU DE VIE COMMUNE

ATTENDU l'invitation du comité organisateur à la Fête des anniversaires de mariage ou de vie commune de La Prairie qui se tiendra le samedi 31 mai prochain au Complexe Saint-Laurent;

ATTENDU qu'il importe que la Ville soit représentée à cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : monsieur Laurent Blais
et résolu unanimement :

D'AUTORISER les membres du conseil municipal qui le désirent à assister à la Fête des anniversaires de mariage ou de vie commune, au coût unitaire de 35 \$, les autres frais et dépenses qu'ils engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2014-04-132

AIDE FINANCIÈRE À UNE ATHLÈTE LAPRAIRIENNE EN JUDO

ATTENDU que madame Adriana Portuondo Isasi est une jeune judoka de La Prairie au talent prometteur et qu'elle fait partie de l'équipe du Québec de judo;

ATTENDU que la Ville juge opportun d'encourager madame Portuondo Isasi à poursuivre ses objectifs sportifs;

ATTENDU qu'en vertu de la nouvelle politique d'accréditation et de soutien des organismes et particuliers à être adoptée par le conseil municipal, un soutien financier peut être accordé à un athlète laprairien qui est sélectionné sur l'équipe provinciale, auprès d'une fédération reconnue, afin de l'aider à défrayer les coûts d'entraînement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Sénécal
APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand
et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 250 \$ à mademoiselle Adriana Portuondo Isasi afin de contribuer aux frais d'entraînement qu'elle engagera au cours de l'année 2014.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2014-04-133

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LA PRAIRIE – SOUPER SAINT-VALENTIN

ATTENDU que le Club de l'Âge d'Or de La Prairie a organisé un souper de la Saint-Valentin comme activité de financement, le 14 février 2014, au Complexe Saint-Laurent;

ATTENDU que le coût des billets s'élevait à 25 \$ pour les membres du club et à 29 \$ pour les non-membres;

ATTENDU qu'il importait que la Ville soit représentée lors de cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Eve Barrette-Marchand

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

D'AUTORISER les membres du conseil à assister au souper de la Saint-Valentin du Club de l'Âge d'Or de La Prairie, les frais et dépenses qu'ils ont engagés à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2014-04-134

AIDE FINANCIÈRE À LA MAISON DES AÎNÉS DE LA PRAIRIE

ATTENDU qu'il importe pour la Ville de soutenir la Maison des Aînés de La Prairie afin d'offrir aux personnes âgées un endroit qui leur permettra de briser l'isolement et de vivre ainsi le plus longtemps possible de façon autonome;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Donat Serres

APPUYÉ DE : monsieur Yves Sénécal

et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 3 000 \$ à la Maison des Aînés de La Prairie.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2014-04-135

AIDE FINANCIÈRE À LA MAISON DU GOÉLAND

ATTENDU que la Maison du Goéland, dont le mandat principal est la réinsertion sociale des personnes ayant une problématique en santé mentale, organise un événement afin de célébrer, en juin 2014, son 20^e anniversaire;

ATTENDU qu'il importe que la Ville contribue au succès de cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Eve Barrette-Marchand

APPUYÉ DE : monsieur Yves Sénécal

et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 100 \$ à la Maison du Goéland afin de contribuer aux frais qu'elle engagera pour l'organisation de l'événement soulignant son 20^e anniversaire.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2014-04-136

AIDE FINANCIÈRE AU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LA PRAIRIE

ATTENDU que le Centre de la petite enfance (CPE) La Prairie organise, le 9 septembre prochain, une fête familiale pour célébrer son 20^e anniversaire;

ATTENDU qu'il importe que la Ville contribue au succès de cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron

APPUYÉ DE : monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 200 \$ au CPE La Prairie afin de contribuer aux frais qu'il engagera pour l'organisation de la fête familiale soulignant son 20^e anniversaire.

D'AUTORISER le prêt de matériel divers, par le Service des travaux publics, pour la tenue de cette fête.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2014-04-137

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE LA PAROISSE LA NATIVITÉ DE LA SAINTE-VIERGE – SOIRÉE MÉCHOU

ATTENDU que la Paroisse de La Nativité de la Sainte-Vierge organise une activité, le samedi 3 mai 2014, dans le but de financer les coûts d'entretien des diverses églises de la paroisse;

ATTENDU qu'il importe que la Ville soit représentée à cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais

APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

D'AUTORISER les membres du conseil municipal qui le désirent à assister au méchoui organisé au profit de la Paroisse de La Nativité de la Sainte-Vierge, au coût unitaire de 40 \$, les autres frais et dépenses qu'ils engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2014-04-138

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DU CLUB RICHELIEU LA PRAIRIE – SOUPER BÉNÉFICE

ATTENDU que le Club Richelieu La Prairie organise un souper bénéfice afin de financer l'organisation de ses activités, le samedi 17 mai 2014 au Complexe Saint-Laurent;

ATTENDU qu'il importe que la Ville soit représentée lors de cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Yves Senécal

et résolu unanimement :

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent, à assister, au coût unitaire de 80 \$, taxes incluses, au souper bénéfice qui se tiendra le 17 mai prochain, les frais et dépenses qu'ils engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2014-04-139

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE LA FONDATION LIETTE TURNER – CONCERT BÉNÉFICE

ATTENDU que la Fondation Liette-Turner, pour l'avancement de la musique chorale, organise un concert bénéfice le 12 avril prochain, à l'église de La Nativité de la Sainte-Vierge de La Prairie;

ATTENDU qu'il importe que la Ville soit représentée à cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Eve Barrette-Marchand

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent à assister au concert bénéfice au coût de 100 \$ le billet, les frais et dépenses qu'ils engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2014-04-140

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DU CLUB OPTIMISTE LA PRAIRIE INC. – TOURNOI DE GOLF

ATTENDU que le Club Optimiste de La Prairie tient son tournoi de golf annuel le samedi 16 août prochain à Saint-Rémi;

ATTENDU que les profits récoltés lors de cet événement permettront au Club Optimiste de poursuivre ses activités auprès des jeunes de notre communauté;

ATTENDU qu'il importe que la Ville soit représentée à cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais

APPUYÉ DE : monsieur Donat Serres

et résolu unanimement :

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent à assister, au coût unitaire de 130 \$, taxes incluses, au tournoi de golf du Club Optimiste de La Prairie, les frais et dépenses qu'ils engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2014-04-141

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 50

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. CHRISTIAN CARON,
maire suppléant

M. JEAN BERGERON,
greffier par intérim

Mme LUCIE F. ROUSSEL,
mairesse

Ce 7 avril 2014

Je, soussignée, certifie par la présente que la Ville de La Prairie dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 avril 2014.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Nathalie Guérin, trésorière